

TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES (TTF) : L'ARNAQUE DES ESCROCS DES DIAMANTS

Category: [Diamants](#)

Tag: [Enquête](#)



Plusieurs adhérents ayant acheté des diamants à des sites mentionnés la liste noire de l'AMF ont reçu une proposition étonnante

Il faut payer une TTF de 20 % pour récupérer les fonds ! NE PAYEZ PAS ! Cette taxe est née en 2012. Le taux était de 0.20 % qui a été porté à 0.30 % au 1er janvier 2017. Nous publions un article qui explique son fonctionnement :

[La taxe sur les transactions financières \(TTF\)](#)

Vous pouvez donc aisément comprendre que ces escrocs tentent une nouvelle fois de vous arnaquer en vous demandant cette taxe au taux de ...20 % !!!!! Surtout ne rentrez pas dans ce jeu. Dans le cas de l'un de nos adhérents, l'argent arrivait, au vu du RIB, sur le compte d'une des sociétés du groupe !!!

